



Fermes de références : retour sur les bilans alimentaires 2022

2022 a vu le retour de la sécheresse, sans conséquence majeure sur la consommation de stocks fourragers, dans un contexte de reports conséquents issus des récoltes abondantes de 2021. En revanche, la consommation de concentré a nettement augmenté dans les systèmes aux chargements élevés (« Fourragers », à plus 1,4 UGB/ha), surtout si on la rapporte au kg de carcasse d'agneau produit (cf. la baisse de productivité des brebis présentée dans le précédent Moutonnier). Cette hausse est de l'ordre de 10% pour les spécialisés et ovins-cultures, et de près de 30% pour les ovins-ovins. Les systèmes moins chargés (« Herbagers », à moins d'1,4 UGB/ha) ont fait mieux que résister, puisque cette consommation a au contraire légèrement baissé, de l'ordre de 5%, pour les spécialisés, ovins-cultures et ovins-ovins en conduite « herbe » (au moins une partie des lactations des brebis à l'herbe). Ces évolutions opposées de la consommation de concentré illustrent l'intérêt de la baisse du chargement, un des premiers leviers actionnés par les éleveurs pour faire face à la multiplication des aléas climatiques. Ainsi le chargement moyen des 10 élevages spécialisés herbagers est passé de 6,8 brebis/ha SFP en 2021 à 6,3 en 2022 .

Structure	Systèmes spécialisés *		Systèmes Ovins-Cultures		Systèmes Ovins-Bovins viande		
	Fourragers	Herbagers Bassin Ouest	Fourragers	Herbagers	Fourragers	Herbagers conduite Bergerie	Herbagers conduite Herbe
Nombre d'exploitations	6	10	4	7	3	4	6
Brebis	495	452	607	427	460	355	505
UMO affectées à l'atelier OV (UMO OV)	1,13	1,34	0,79	0,90	0,66	0,67	1,18
Brebis /UMO OV	444	354	760	734	706	527	531

Alimentation		Systèmes spécialisés *		Systèmes Ovins-Cultures		Systèmes Ovins-Bovins viande	
		Fourragers	Herbagers Bassin Ouest	Fourragers	Herbagers	Fourragers	Herbagers conduite Bergerie
Brebis /ha SFPO	10,4	6,3	9,3	7,5	12,1	6,1	7,4
Fourrages distribués (kg MS/brebis)	305	244	243	222	270	291	172
Concentré total (kg/brebis)	287	165	221	145	241	199	111
Concentré total en kg/kg carcasse produit	8,2	6,8	9,2	7,1	10,4	10,1	5,6
% concentré prélevé	54%	28%	65%	50%	51%	35%	41%

* les résultats des groupes Spécialisés herbagers spécifiques au Bassin Est (Vienne, Charente, Limousin et Centre-Val de Loire) ne sont pas présentés ici

Le détail des résultats des fermes de références de l'Ouest est [disponible en ligne](#) sur le site idele.fr

(Vincent BELLET - Institut de l'Élevage)



Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (Pcae) : les spécificités ovines en 2024

Ce nouveau programme vous permet d'accéder à des subventions pour la modernisation des bâtiments et d'équipements d'élevage. **L'appel à projet est ouvert du 1^{er} février au 26 avril 2024.**

Pour prétendre à ce dispositif, l'éleveur devra détenir au moins 50 brebis. Il est également impératif de respecter les normes réglementaires sanitaires, environnementales et de bien-être animal. Le projet pourra avoir débuté au 1^{er} décembre 2023, soit J+1 date de clôture de l'appel à projets précédent (ouvert jusqu'au 30 novembre 2023) mais il ne devra pas être matériellement achevé ou totalement mis en œuvre au moment du dépôt de la demande d'aide.

Les investissements éligibles :

- Le plancher de dépenses éligibles est fixé à 10 000 €. Les dépenses éligibles pour la modernisation des élevages sont plafonnées à 80 000 €. La notion de transparence pour les GAEC est retenue jusqu'à 4 associés.
- Les investissements en bâtiment (terrassement, charpente couverture, maçonnerie, coque, bardage, aménagements intérieurs...) sont éligibles.
- Les équipements ovins éligibles comprennent les cases d'agnelage, abris d'agnelage, louve, lampes chauffantes, contention fixe et quai d'embarquement, y compris portes de tri automatisées, parc de tri, de contention, fixe, avec aire stabilisée ou bétonnée (mobile pour les ovins), matériels de pesée (basculer et cage), télésurveillance fixe (caméras et réseau).

Le taux d'aide publique totale est de 30% des dépenses éligibles. Ce taux est majoré de 10 points pour les jeunes agriculteurs (avec DJA) âgés de moins de 41 ans au moment de la demande d'aide pour le dossier d'investissement.

Le dossier de demande sera à constituer et à déposer en ligne sur le site de la région. <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/feader-appel-projets-pcae-elevage>

Pour vous accompagner : vous pouvez contacter vos conseillers bâtiments par mail à l'adresse suivante batiment@pl.chambagri.fr ou par téléphone au 02 53 57 18 25.

(Stéphane MIGNE – CAPDL)

Agenda

Formation initiation au dressage du chien de troupeau : 26/03/2024 première journée, puis **23/04, 28/05 et 02/07/2024** (lieu à définir en fonction des stagiaires).

Formateur : Gaëtan LEFEUVRE (Institut de l'élevage).

Pour toute demande d'information contactez Aurore Prieur au 06.17.54.52.70